



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le redressement judiciaire a fait son temps Les alternatives sont plus empathiques

Bruxelles - 13 janvier 2022 - A l'automne 2021, Socrem, l'asbl qui se consacre quotidiennement à l'entreprise socialement responsable, a fait réaliser une enquête de grande ampleur par un bureau d'études. Créanciers, débiteurs et intermédiaires ont tous été interrogés sur l'impact, la réputation et l'efficacité des différentes formes de recouvrement de créances.

L'étude a été réalisée après qu'il soit apparu que, dans l'accord de coalition d'octobre 2020, le gouvernement fédéral a clairement indiqué son intention de mettre fin à l'"industrie de la dette" hors de contrôle au cours de cette législature. Une ambition justifiée, que socrem défend depuis 2018, et qui est aussi la raison de la création de socrem.

L'étude indépendante s'est déroulée entre avril et mai 2021 et a également établi un lien entre l'impact du covid-19 et une éventuelle croissance des créances. Le raisonnement derrière cette partie de l'étude est que depuis la fin de 2020, la covid-19 a commencé à peser financièrement sur les ménages et les possibilités financières des entreprises, PME et organisations. Socialement, beaucoup de choses se passaient sous la ligne de flottaison. Il a fait jouer à l'empathie un rôle de plus en plus important dans le recouvrement des dettes : comprendre la montée inattendue du covid-19 était de plus en plus central pour le recouvrement amiable des dettes. Les débiteurs ont indiqué qu'ils veulent payer, mais la manière dont ils le font doit tenir compte de leur situation personnelle.

Les principales conclusions de l'étude peuvent être résumées comme suit :

- Les concepts de recouvrement de créances à l'amiable et judiciaire étaient relativement bien connus des personnes interrogées ; la plupart d'entre elles ont également pu indiquer quels étaient les avantages et les inconvénients de ces deux systèmes ;
- Les créanciers considèrent le recouvrement amiable comme positif, efficace et empathique, et ils considèrent également le recouvrement judiciaire comme efficace mais coûteux, long et exigeant sur le plan administratif ;
- Les débiteurs sont tout à fait disposés à payer, mais ils préfèrent des plans de remboursement rapides et clairs ;
- Le recouvrement judiciaire reste nécessaire en dernier recours pour les débiteurs persistants, mais sous sa forme actuelle, il a fait son temps ;
- Les créanciers indiquent qu'ils sont trop prompts à recourir aux procédures judiciaires en cas de factures impayées, d'amendes et de créances, et ce avec deux inconvénients majeurs :
 - surcharger les tribunaux avec un tsunami de litiges et surtout
 - des coûts beaucoup trop élevés inutiles pour le débiteur, les frais supplémentaires dépassant souvent le montant de base ; inacceptable dans le "parcours client" actuel
- en termes de structure de coûts, le recouvrement judiciaire n'est plus adapté aux besoins et aux exigences sociales d'aujourd'hui ;
- La collecte amiable est une alternative plus empathique et se défait de la perception de l'ancienne "collecte" ; à travers les contrôles de FPS Economy, tout est contrôlé légalement).
- De nombreuses organisations se chargent également du recouvrement des factures impayées.



La recherche semble confirmer le point de vue de la socrem que nous avons diffusé dans les médias au début de l'année 2021, à savoir que la solution réside dans un système gradué dans lequel le recouvrement à l'amiable est utilisé autant que possible dans un premier temps (par exemple par le biais de plans de remboursement) et ce n'est qu'ensuite que nous allons au tribunal (où le même plan de remboursement est simplement beaucoup plus coûteux pour le consommateur).

Socrem est l'acronyme de gestion socialement responsable du crédit, dans lequel le consommateur-débiteur est au centre du processus de recouvrement des dettes. Socrem vise à lutter contre le surendettement des consommateurs. Socrem veut y parvenir (1) en utilisant le recouvrement à l'amiable pour détecter à un stade précoce les problèmes structurels de paiement et en collaborant avec les travailleurs sociaux et (2) en coopérant pour éviter et réduire les coûts exorbitants pour le consommateur. Socrem veut y parvenir en agissant principalement comme un lien entre toutes les parties prenantes. On peut aussi le faire différemment, avec le respect nécessaire de chaque individu et de la situation dans laquelle il se trouve. Les membres de Socrem sont des sociétés, cotées en bourse, des PME et des entreprises unipersonnelles, qui sont actives dans le recouvrement amiable de créances et qui sont enregistrées et contrôlées par le SPF Economie. Socrem compte actuellement une vingtaine de membres.

Pour plus d'informations :

Bart Vandesompele
Directeur général/Directeur général
M : + 32 485 200 201
SOCREM vzw www.socrem.be
Und. N° : 0693.847.631
Rue du Congrès/Rue du Congrès 35
1000 Bruxelles